# LES CAHIERS NICOLETAINS

## LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE NICOLET

vol. 4 no 1
Mars 1982

# LES CAHIERS NICOLÉTAINS

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION


SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE NICOLET

2705, DU FLEUVE OUEST, B.G. 45
PORT ST-FRANÇOIS, R.R. 1
NICOLET, QUÉBEC. J0G 1E0

•

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Denis Fréchette
Vice-Président: Michel Morin
Secrétaire: Berthe Crochetière
Trésorière: Rolande Bonneau
Archiviste: Rita Saint-Pierre Duhaime

•

Correction et mise en page

Huguette Houle

•

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0708-6431



Tous droits réservés © Ottawa 1979


LA REVUE NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS. - LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS. - LES TEXTES DANS *Les Cahiers Nicolétains ENGAGENT UNIQUEMENT LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.*


*DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: MICHEL MORIN*

# LES CAHIERS NICOLÉTAINS

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
RÉGIONALE DE NICOLET

vol. 4 no 1 mars 1982

SOMMAIRE

Marie-Paule LaBrèque
*La dîme dans Saint-Frédéric de Drummondville au temps des missionnaires* 2

Esther Nolett
*La Vannerie chez les Abénaquis d'Odanak* 13

Pierre-Maurice Hébert
*Les acadiens à Nicolet* 17

L'Imprimerie de la Rive Sud Ltée, 581 rue Martin, Nicolet, P.Q.

# La dîme dans Saint-Frédéric de Drummondville au temps des missionnaires.

On sortait à peine des temps héroïques de la colonisation dans les Cantons de l'Est quand, au cours de l'année 1864, le curé Jean-Octave Prince rédigeait ses "Notes sur les registres de Drummondville[1]" à l'intention de la Société littéraire qu'il y avait fondée en 1862[2]. Son plan est rapidement énoncé: "Comme la paroisse se résume dans le curé, c'est surtout des missionnaires dont nous parlerons[3]". Toutefois dans son développement, il ne ménage pas les louanges envers plusieurs fidèles méritants.

En conclusion, il fait ressortir la signification de l'oeuvre de ces précurseurs:

> "(...) notre église St-Frédéric est la mère de presque toutes ces belles et grandes églises qui se trouvent dans l'heureuse vallée du St. François. (...). Il est vrai que les filles sont plus grandes et plus prospères que la mère, mais les filles aiment leur mère, elles se rappellent avec amour la sollicitude qu'elle leur portait pendant qu'elle les nourissait de la parole de Dieu et qu'elle leur préparait un si bel avenir. (4)"

1- Journal des Trois-Rivières, Nov.-déc. 1865, No. 49, 50, 52, 55, 56, 61.

2- Ibid. No 49, 10 nov. 1865.

3- Loc. cit.

4- Loc. cit. No 61, 22 déc. 1865.

Que la paroisse mère soit longtemps demeurée dans un état précaire, le Rév. Prince n'en fait pas mystère et il cite des chiffres:

> "En 1859, année qui vit l'arrivée d'un curé à St-Germain/de Grantham/, St-Frédéric de Drummondville ne comptait plus que 120 feux et 440 communiants. Cette population si peu nombreuse se chargea de faire vivre un prêtre, jamais cette paroisse n'avait refusé de soutenir le missionnaire depuis 50 ans qu'elle le possédait[5].

Notre sympathique curé aimait ses ouailles et les bons sentiments étaient réciproques car on affirme "qu'il a laissé un excellent souvenir à St-Frédéric. C'était un joyeux caractère trouvant toujours le mot pour rire[6], ce qui le portait sans doute à voir le beau côté des gens et des choses.

Pourtant, une dizaine d'années auparavant, un de ses prédécesseurs, l'abbé Joseph-Hercule Dorion, avait proposé d'abandonner le site de Drummondville et de transporter la chapelle au 7e rang de Grantham. Tout en invitant à la prudence dans ce changement, Mgr Cooke convient que "la perte de l'emplacement de Drummondville ne sera pas une grande perte[7]".

D'après sa correspondance, le missionnaire semble dégoûté de sa paroisse, église et presbytère délabrés, revenus insufissants, il n'a même pas de montre; sa voiture et son attelage sont ruinés par six ans d'usage, bref, il s'y trouve au purgatoire[8]. Dans toutes ses doléances, on peut entendre l'écho fidèle de celles de ses confrères des Bois-Francs[9] et de Sherbrooke[10].

Précisons que M. Dorion faisait face à une situation particulièrement pénible à cause d'un procès d'une nature assez spéciale: il s'agissait d'une contestation qui compromettait le mode de perception de son revenu à titre de missionnaire.

5- Loc. cit.

6- J.C. Saint-Amant, Un coin des Cantons de l'Est, Drummondville, La Parole, 1932, p. 331.

7- Archives Évêché de Trois-Rivières, (AETR) Registre des Lettres, Mgr Cooke, Vol. 1, p. 62, 27 oct. 1853, à M. J.B. Leclair.

8- AETR, 15 sept. 1853, J.H. Dorion à Mgr Cooke.

9- A. Laganière, "La vie quotidienne des missionnaires des Bois-Francs (1840-1870)" Les Cahiers Nicolétains, Vol. 2, No. 1, mars 1980, p. 3-29.

10- J. Little, "Missionary Priests in Quebec's Eastern Townships: The Years of Hardship and Discontent, 1825-1853." Canadian Catholic Historical Association, Study Sessions vol. 45, 1978, p. 21-35.

Depuis longtemps, on connaissait bien des litiges autour de l'obligation de la dîme et son recouvrement; le propre frère du titulaire de St-Frédéric, le célèbre J.B. Eric Dorion en prônait même l'abolition pure et simple sur toutes les tribunes[11]. Il suffit d'étudier les chapîtres sur la dîme dans les ouvrages de droit paroissial de Mignault[12] et de Pouliot[13] pour constater la confusion qui s'exprime par les nombreuses causes citées dont plusieurs firent jurisprudence.[14].

Le cas qui nous occupe ne repose pas sur l'application de la loi ordinaire de la dîme telle qu'elle découlait des usages anciens. On sait que l'édit royal de mai 1679 qui avait fixé la quotité à la vingt-sixième partie était resté la base de la législation sur le sujet[15]. L'Acte de Québec en 1774 et la constitution de 1791 avaient confirmé le droit du clergé catholique romain à percevoir "les dûs et redevances ordinaires[16]".

Comme, en principe, la dîme se prélevait uniquement sur les grains et les pois[17], cette pratique ne posait pas de problèmes dans les anciennes paroisses. Erigées avant la conquête pour la plupart, l'état de l'agriculture se prêtait au système en vigueur qui s'appuyait sur le droit commun.

En dehors des seigneuries, les terres incultes s'ouvrirent bientôt et les "nouveaux établissements" réclamèrent des prêtres à leur tour. Dès 1816, l'abbé Jean Raimbault, curé de Nicolet sera chargé de la mission de Drummondville. Le Revérend Jean Holmes qui s'y fixe en 1825 ne jouit, lui, d'aucun revenu stable pour subsister; c'est la mission à l'état pur, sans limites définies, même le nombre des fidèles est inconnu. Au milieu des défrichements, il ne faut pas songer aux récoltes coutumières; la pauvreté, sinon la misère, règne partout. Il faut pourtant assurer les besoins du culte et le soutien des missionnaires; les archives de la paroisse Saint-Frédéric de

11- J.P. Bernard, **Les Rouges**, P.U.Q., 1971, pp. 76, 365 s.

12- P.B. Mignault, **Le droit paroissial, étant une étude historique et légale de la paroisse catholique...** Beauchemin & Fils, 1893, p. 147-187.

13- J.F. Pouliot, **Traité de droit fabricien et paroissial**, Montréal, Wilson et Lafleur, 1936, p. 987-1001.

14- CH. H. Stephens, **Quebec Law Digest**, 1878, Montreal, John Lovell, col. 1263-65.

15- Pouliot, op. cit. p. 991.

16- Ibid. p. 993.

17- Hector Langevin, **Droit administratif ou Manuel des Paroisses et fabriques**, Québec, 1878, p. 115, art. 752.

Drummondville, conservées à l'Évêché de Nicolet[18], recèlent d'éloquents témoignages sur la situation souvent désespérante de ces hommes de bonne volonté, conscients de leurs responsabilités mais soumis aux réalités quotidiennes.

Avant de s'établir dans ce village, Jean Holmes pressentait les conditions matérielles qui l'attendaient. Le 2 février 1825, il écrit à l'évêque:

> "J'arrive de la mission des Townships où les choses se sont passées à l'ordinaire excepté que les gens de Shipton et d'Ascott ont contribué quelques piastres pour payer mon voyage. Ils promettent d'en faire autant à l'avenir. Quant à Drummondville, la souscription pour le support du missionnaire est monté à L 50 environ, mais ne se paye guères (sic). (...) La plupart des gens paraissent dire qu'ils ne payeront ce qu'ils ont promis que lorsqu'ils verront un prêtre résident parmi eux[19]".

Après son installation à Drummondville, à la fin du mois de mai, il reconnait qu'il "est encore douteux si je trouverai dans la mission le moyen de vivre" et il veut prendre la précaution de s'affilier à la Caisse Ecclésiastique du diocèse[20].

Cette institution, créée en 1796, recueillait des contributions de la part des curés pour maintenir des fonds en vue du soutien des prêtres malades ou retraités, pour des bourses d'études, l'aide aux missionnaires et autres fins[21]. Pendant trois ans, l'abbé Holmes reçut annuellement L 25 de cette source[22] qui ne pouvait en offrir davantage et, en 1827, Mgr Lartigue le réclame pour son district de Montréal plutôt que de le laisser là "où il crève littéralement de faim[23]". Mais c'est le Séminaire de Québec qui devait l'obtenir.

18- Nous désirons souligner la courtoisie de l'accueil reçu à la Chancellerie de l'Évêché où nous avons prélevé les notes sur les documents cités dans cette étude.

19- Archives Évêché de Nicolet, (AEN), Cartable St-Frédéric, document 15, 2 fév. 1825, J. Holmes à Mgr Plessis.

20- Ibid, doc. 21, 8 ou 9 juil. 1825, J. Holmes à Mgr Plessis.

21- Lucien Lemieux "La première caisse ecclésiastique du clergé canadien", Société canadienne d'Histoire de l'Église catholique (SCHEC), Sessions d'étude, vol. 44, 1977, p. 7.

22- Ibid. p. 17, p. 18, note 66.

23- Cité dans Fr. C. Saint-Germain, Regards sur les commencements de Drummondville, Cahiers de la Société historique de Drummondville, 1978, p. 29.

Par la suite, on a espéré beaucoup de l'oeuvre de la Propagation de la Foi établie dans le diocèse de Québec en 1836[24] et le Rév. Hubert Robson en reçoit de l'aide en 1840, soit une somme de vingt louis[25]. C'est encore trop peu car les obligations morales des fidèles ne semblent guère les contraindre.

Aux grands maux, les grands remèdes, et le 17 octobre 1841, M. Robson obtient que ses ouailles s'engagent devant le notaire David en termes précis, une fois pour toutes. Donc, marguilliers en tête, notables, chefs de familles,

> "lesquels voulant pourvoir aux moyens de fournir une subsistance honnête et convenable au Missionnaire qu'il plaira à Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Québec d'envoyer à la Mission du dit lieu de Drummondville et à ses Successeurs en icelle Mission se sont volontairement obligés et engagés (...) à lui ou leur fournir et faire valoir ce que ci après mentionné (...)
>
> 1- La vingt-sixième partie de tous les grains que tous et chacun récolteront dans la dite paroisse de Drummondville.
>
> 2- Aussi la vingt-sixième partie de toutes les patates qu'ils récolteront en ce lieu.
>
> 3- Et par forme de supplément, (...) chacun une demi corde de bois, ceux qui/récolteront/du foin, chacun sept bottes. Tous ceux qui ne récolteront assez, soit en grain ou en patates donneront la valeur d'une piastre au dit Missionnaire (...) en attendant et jusqu'à ce que le revenu des grains soit suffisant pour y subvenir."

Suivent les instructions détaillées sur la livraison des denrées, les comptes à rendre, le tout confirmé par 81 signatures, dont celles des trois marguilliers et d'une femme.[26].

Le 21 octobre suivant, les paroissiens de Wickham et Durham remplissaient les mêmes engagements à condition que leur mission soit desservie aussi souvent que Drummondville[27]. En 1831, ces gens avaient construit une chapelle dans Wickham qui sera la cause de tristes querelles un peu plus tard.

24- Marie-Paule LaBrèque, "Les Église dans les Cantons de l'Est", SCHEC, Sessions d'étude, vol. 42, 1975, p. 92.

25- AEN, St. Fréd. doc. 45, 13 nov. 1838, H. Robson à Mgr Signay.

26- Ibid., doc. 50, Copie d'acte, 17 oct. 1838, Notaire David.

27- J.C. Saint-Amant, op. cit. p. 65

Ces documents montrent bien la volonté des autorités religieuses d'implanter les structures traditionnelles des anciennes paroisses dans "les nouveaux établissements des Townships". C'est la quotité du vingt-sixième qui est préconisée et le recours aux patates, bois et foin n'est que temporaire en attendant que le rendement des grains ne soit suffisant pour la dîme régulière.

Cependant, Mgr Signay ne semble pas convaincu de l'empressement de ces fidèles; il s'enquiert auprès de Messire Robson du succès des dernières démarches et le 16 avril 1842, il écrit:

> "(...) Je désirerais connaître au plus tôt si les gens de ce lieu pourvoient suffisamment, suivant les règles du diocèse, à l'entretien de leur prêtre, ou s'ils s'imaginent que la Propagation de la Foi va remplir le défaut volontaire de leur part qu'éprouve leur desservant. Il faut prendre garde de gâter les gens (...). Faites moi connaître si les gens de Drummondville, de Wickham, de Durham ont agi envers vous selon les grandes promesses que j'ai reçues d'eux par écrit (...)
> /Sinon/il faudra comme ci-devant être continuellement à la recherche d'expédients pour l'entretien de leur missionnaire: chose dont je prétends décharger l'évêque[28]".

On peut croire que cette méfiance était fondée puisqu'on retrouve tout le monde chez le notaire David pour d'autres engagements le 31 août 1842. Les colons de Grantham, Wickham et Durham " ont reconnu et confessé" leurs obligations envers Mgr Signay "pour la subsistance d'un prêtre" et promettent de fournir une somme déterminée par souscription[29]. Le 12 septembre suivant, le notaire rédige l'acte qui désigne les syndics nommés pour "percevoir et retirer les sommes d'argent souscrites par chaque personne[30]".

Cette fois, l'évêque semble plus rassuré et il remercie le zélé M. Robson pour toutes ses démarches; "J'ai maintenant par devant moi toutes les pièces pour assurer légalement le paiement de la souscription faite en faveur du Missionnaire de Drummondville". Il lui annonce en même temps qu'il restera désormais dans la mission de Kingsey où il devra percevoir la dîme

28- Archives Archevêché de Québec (AAQ) Registre des Lettres, vol. 20, f. 60.

29- AEN, St. Fréd. doc. 56; ce document est très mutilé. J.C. Saint-Amant, op. cit. p. 65.

30- AEN, Ibid. doc. 60, 12 sept. 1842, Acte devant le notaire David.

légale et un supplément de patates, foin, bois plus "une piastre" par famille; là encore, il voudrait bien un acte devant notaire.[31]

Le nouveau titulaire de Saint-Frédéric, l'abbé John O'Grady, peut donc espérer des jours meilleurs. Hélas, non seulement le prêtre ne reçoit-il qu'une fraction de ce qui a été promis, mais le notaire David lui-même est forcé de recourir à l'intervention de l'évêque pour obtenir le paiement de ses honoraires et ce dernier enjoint la Fabrique d'acquitter la facture en souffrance.[32] Pourtant, Mgr Signay avait bien certifié au missionnaire ses conditions financières; "(...) un revenu de L 150, 8, 3, vous est assuré (...) en vertu d'Actes notariés. Quant aux fidèles d'Acton, de Wendover et de Simpson qui se trouvent dans les limites de votre mission, ils vous paieront la dîme suivant l'usage du diocèse[33].

Durant les quatre années de son ministère, le Rév. O'Grady déroulera la litanie de ses pénuries matérielles et de ses démêlés avec ses paroissiens récalcitrants ou indifférents. A son évêque, il se plaint en français et en anglais à M. Cazeau, le secrétaire de l'évêché. Il porte des jugements très sévères sur ses paroissiens:

> "(...) Je crains que ce ne soit un peuple gâté. Il n'a jamais montré le zèle ordinaire, ni pour soutenir, ni loger les missionnaires. (...) Le salaire comme le reste n'est pas payé. Plusieurs se proposent de se laisser poursuivre pour voir qui a droit (...)[34]

En quinze mois, on n'a réalisé que la somme de L 90,2,0 dont environ le tiers consistait en "misérables effets, journées de travail, matériaux. (...) Plusieurs qui n'ont rien payé sont pauvres et les syndics n'ont pas voulu les poursuivre[35]".

Finalement, c'est un constat d'échec que M. O'Grady transmet à l'évêque en octobre 1845 en lui demandant de le retirer de cette mission;

> "Comme Votre Grandeur a décidé que dans les missions mixtes du diocèse où le payement de la Dîme est impraticable, qu'un salaire de L 150 soit nécessaire pour

31- AAQ, RL, vol. 20, f. 119, 20 sept. 1842, Mgr Signay à H. Robson. Les soulignés sont de nous.

32- Ibid. f. 244, 11 jan. 1843, Mgr Signay à J. O'Grady.

33- Ibid. f. 148, 7 oct. 1842, même au même.

34- AEN, St.-Fréd. doc. 72, 27 mai, 1843, J. O'Grady, à Mgr Signay.

35- Ibid. doc. 77, 30 déc. 1843, J. O'Grady à Mgr Signay.

> le soutien d'un prêtre, et comme V.G. par acte légal a établi ce règlement dans les missions de Drummondville où depuis trois ans l'expérience du lieu me convainc qu'il est impossible pour moi d'y vivre à moins de cette somme[36]".

Après le départ de M. O'Grady l'année suivante, nous retrouvons donc messire Joseph-Hercule Dorion à qui Mgr Signay avait présenté les mêmes conditions qu'à son prédécesseur[37]. Mais dans une mission qui n'a même pas les moyens d'entretenir la lampe du sanctuaire[38], les perspectives restent minces et l'apport de la Propagation de la Foi qui demeure indispensable ne comble pas les besoins, loin de là.

Dès le début de son ministère, M. Dorion rapporte avoir reçu et lu à Drummondville et Wickham une lettre pastorale de l'évêque "qui parait avoir fait impression sur un grand nombre, quelques uns pourtant cherchent à s'en exempter[39]. Les plus revêches se retrouvaient dans Wickham; avec l'accroissement du nombre des colons, la population s'était concentrée davantage dans une autre partie de la région et, en 1847, le missionnaire préconisait l'abandon de la vieille chapelle de Wickham pour une nouvelle construction dans Durham, sur le site de l'actuel village de l'Avenir. Mais les gens de Wickham opposèrent une résistance énergique à cette décision en multipliant les démarches[40]. Devant une telle insubordination, M. Dorion demande l'avis de M. Cazeau; doit-il refuser les sacrements aux dissidents, les recevoir à confesse et aux Pâques[41]?

Mais, deux mois plus tard, excédé, il reprend le problème en vue d'arriver à une solution décisive.

> "Quelques uns de mes habitants de Wickham refusent entièrement de payer leur part de la souscription qui ici remplace la dîme par suite du mécontentement de voir l'église changer de place. Il n'y a que la loi qui puisse les obliger à payer. Je me suis déjà servi de ce moyen contre

36- Ibid. doc. 86, 17 oct. 1845, même au même.

37- Ibid. doc. 91, 6 oct. 1846, Mgr Signay à H. Dorion.

38- Ibid. doc. 92, 14 déc. 1846, J.H. Dorio à Mgr Signay.

39- Ibid.

40- J.C. Saint-Amant, op. cit. p. 92 s.

41- AEN, St-Fréd. doc. 105, 26 mars 1849. J.H. Dorion à M. Cazeau.

> quelques retardataires et ils ont été condamnés à payer par la cour des commissaires[42]."

Voilà maintenant que ces gens veulent plaider devant la cour du Banc de la Reine; en prenant une poursuite au nom de l'évêque, suivant le conseil d'un avocat qui en assure le bien-fondé, cela amènerait tout le monde à payer, mais pour cela, il faut demander la permission à Mgr Signay[43]. Celui-ci hésite et finit par donner son consentement avec bien des réticences: "quand vos demandes et/appels/faits avec douceur auront été inutiles "et pourvu" de ne pas s'en servir pour entraîner ruine[44]".

Les procédures semblent s'être éternisées[45] et M. Dorion en fut très contrarié. Entretemps, la mission de Drummondville et le territoire adjacent passèrent au nouveau diocèse de Trois-Rivières en 1852. Dès le 15 septembre, le titulaire expose sa situation à Mgr Cooke:

> "(...) Je me trouve ici sans revenu assuré. L'acte qui assure au missionnaire de Drummondville un revenu de L 150 est devenu à peu près lettre morte. La validité en est contestée en loi et je n'ai osé depuis intenter aucune poursuite sans attendre l'issue du procès pendant. (...)[46]"

D'après une lettre de l'année suivante, on peut croire que le principe de la souscription a été maintenu par les tribunaux puisque M. Dorion recommande "que le système de la dîme fut substitué à la souscription/que l'on/paie bien mal[47]". C'est effectivement le parti que prendra Mgr Cooke lorsqu'il envoie M. J.B. Leclair à Saint-Frédéric, le 27 septembre 1853: "Vous percevrez les dîmes et oblations d'usage dans le diocèse[48]". Avec soulagement, M. Dorion partait pour Yamachiche.

Mais ce n'était pas encore la fin des souscriptions par acte

42- Sorte de cour locale des petites créances.

43- AEN, St-Fréd. doc. 98 D, 16 mai 1849, J.H. Dorion à M. Cazeau.

44- Ibid, doc. 108, 31 août 1849, Mgr Signay à J.H. Dorion.

45- Les limites de notre temps et le peu d'accès aux archives de l'Évêché de Trois-Rivières nous ont empêchée de suivre cette affaire jusqu'à son dénouement.

46- AETR, 15 sept. 1852, J.H. Dorion à Mgr Cooke.

47- Ibid. 8 sept. 1853, même au même.

48- Ibid, RL. Mgr Cooke, vol. 1, f. 55, 28 sept. 1853, à J.B. Leclair.

légal, et le même abbé Leclair devra s'y fier à son arrivée à Saint-Pierre de Durham (l'Avenir) l'année suivante[49].

A première vue, on peut s'étonner de l'insistance du clergé sur l'aspect légal de leurs ententes avec les paroissiens; il ne faudrait surtout pas y lire une volonté d'opression. On a pu voir que les missionnaires ont fait preuve de dévouement et de patience malgré des conditions souvent intenables. Les idées du temps accordaient un rôle privilégié aux prêtres; qu'ils aient eu recours aux procédures judiciaires ne doit pas nous surprendre bien que cet aspect de la vie paroissiale nous soit moins connu.

Une explication est offerte par J.C. Saint-Amant, notaire de profession, donc, homme de loi: "La raison de/ces actes/est que les lois françaises n'étaient pas encore en force dans nos townships et par conséquent la dîme était chose inconnue[50]". Il rappelle l'intervention de Georges-Etienne Cartier qui avait fait confirmer le droit français dans les Cantons de l'Est en 1857[51] et ajoute "qu'après la mise en force de cette loi les missionnaires prirent le titre de curés et dans notre paroisse/l'Avenir/la dîme fut établie".

Cette interprétation a été acceptée pendant longtemps et les annales judiciaires regorgent de causes soulevées par l'incertitude du régime légal des Cantons de l'Est. Mais ailleurs, dans les terres seigneuriales, on a exigé de tels actes devant notaire pour le recouvrement de la dîme et des suppléments. De plus on a réclamé cette procédure après la loi de 1857, notamment dans Acton[52], et le quatrième Concile de Québec en 1868 devait même la maintenir par décret[53]. Nous croyons donc que toute cette question du droit à la dîme n'est pas particulière aux Cantons de l'Est mais qu'elle est reliée au problème plus vaste de l'érection des paroisses après la Conquête.

Reste la conduite des fidèles; doit-on les accuser de parcimonie ou de mauvais esprit? La pauvreté fut leur lot pendant longtemps; ils voulaient des prêtres car ils ne pouvaient imaginer une société sans eux. On les a décrits sous des traits peu avenants, mais eux, s'ils avaient su écrire, que nous auraient-ils

49- J.C. Saint-Amant, op. cit. p. 192.

50- Ibid., p. 193.

51- Ibid., p. 197.

52- Archives, Paroisse Saint-André d'Acton, 18 juin 1858, visite de Mgr Cooke.

53- Jacques Grisé, **Les conciles provinciaux de Québec et l'Église canadienne (1851-1886)**, Montréal, Fides, 1979, p. 392.

révélé? On peut s'en douter par les traditions familiales, les témoignages d'enquêtes, les monographies. C'est une étude qui reste à faire en tenant compte aussi des phénomènes d'acculturation toujours présents au milieu de populations d'origines diverses.

MARIE-PAULE LABRÈQUE*

* Marie-Paule LaBrèque, Société Canadienne d'Histoire de l'Église catholique.

# La Vannerie chez les Abénaquis d'Odanak

Les Abénaquis d'Odanak, grâce à leur habileté manuelle, se sont spécialisés dans la fabrication de paniers. Dans le passé, ce fut une partie importante de leurs activités et une nécessité vitale qui a survécu depuis au moins deux siècles. En effet durant toutes ces années la vie ne se déroulait pas au même rythme que de nos jours. Les enfants savaient et devaient travailler afin d'aider leurs parents à survivre. La fabrication de paniers était donc une entreprise familiale et dans chaque maison, une pièce était réservée pour ces travaux; des amas de frêne et de foin d'odeur recouvraient le sol... et chacun des membres de la famille avait un rôle à jouer.

Plus souvent qu'à son tour, la même famille devait aller vendre le fruit de son travail journalier aux commerçants, car il fallait acheter la nourriture pour le lendemain ainsi que le matériel pour le travail du lendemain...

Aujourd'hui ce n'est plus une nécessité qui assure la survie mais un art qui s'en va. Encore de nos jours, ce ne sont que les mains agiles des Abénaquis qui savent bien faire ces différentes formes de paniers et leurs donner ce cachet bien particulier que l'on ne peut trouver ailleurs. Cet art ne devrait pas se perdre car il joue encore un rôle important dans notre culture comme il l'a été dans le passé. La qualité d'un panier dépend de la qualité de l'artisan et la tradition abénaquise assure l'originalité des modèles. On a souvent copié ces modèles singuliers pour les vendre à des prix dérisoires.

Pourquoi vouloir préserver cette habileté? Eh bien, malgré que les matériaux soient très dispendieux et que cet artisanat prenne beaucoup de temps, il ne faudrait pas que le progrès qui apporte tant de commodités nous fasse oublier plusieurs de nos habiletés. Il serait souhaitable et même nécessaire que les jeunes abénaquis reviennent aux sources et soient fiers de pouvoir continuer les traditions artistiques léguées par leurs ancêtres.

De nos jours, nous voyons dans les musées ou centres d'exposition ces paniers exposés et identifiés comme suit: "Artisanat fait par une nation jusqu'à ce qu'il soit adopté par une autre nation". L'authentique artisanat abénaquis n'est pas encore perdu et il serait très malheureux qu'il vienne à disparaître un jour.

Voici maintenant les étapes de la fabrication de paniers telle que mes ancêtres l'ont apprise à la grande famille abénaquise. Il faut d'abord abattre un frêne: arbre de nos forêts tempérées, au bois clair souple et résistant, de la famille des oléacées. Même s'il peut atteindre jusqu'à quarante pieds, c'est le frêne de six à huit pieds qui sera choisi. Son écorce légèrement colorée de jaune est signe qu'il est sain et riche en éclisses.

L'arbre abattu, on enlève l'écorce. Il faut, avec le tranchant de la hache, marquer à l'une des extrémités la largeur désirée, environ trois pouces, et battre la base de cette bûche à un rythme souple afin de ne pas briser les fibres du bois. C'est avec le dos de la hache que ce travail est fait; il faut battre toute la longueur de l'arbre, aller et retour, jusqu'à ce que les fibres se détachent. On peut même avec une seule "battée" faire plusieurs éclisses de moindre épaisseur en se servant de la fendeuse. Ensuite il faut enlever les surfaces rugueuses, polir afin que l'éclisse devienne un beau ruban de bois et l'enrouler. Ces bandes peuvent être teintes de diverses couleurs ou laissées au naturel.

Ensuite on taille les montants avec des outils propres aux largeurs désirées. Tous les outils employés par les artisans abénaquis sont de fabrication domestique.

Les moules utilisés sont de formes différentes mais la majorité ont une forme ronde. En effet nos ancêtres qui étaient des dessinateurs et des créateurs trouvaient dans la nature la source de leur esprit inventif. La ligne courbe de la terre, du firmament et de l'arbre les ont largement inspirés.

Il ne faut pas oublier aussi le foin d'odeur! Il pousse dans les terrains marécageux près des îles ou peut être cultivé. On le cueillait au début de l'automne et on le nettoyait avec un peigne modelé à cet effet. Plusieurs tressaient les brindilles: ce qui fait un panier plus consistant et plus solide. Mais on peut aussi, surtout pour les travaux plus délicats, le travailler par brindille.

Il y a des paniers avec ou sans couvercle (voir photo), mais toujours ils sont bordés par un fil de frêne qui recouvre un tour fait d'un cercle de bois de plaine ou de frêne.

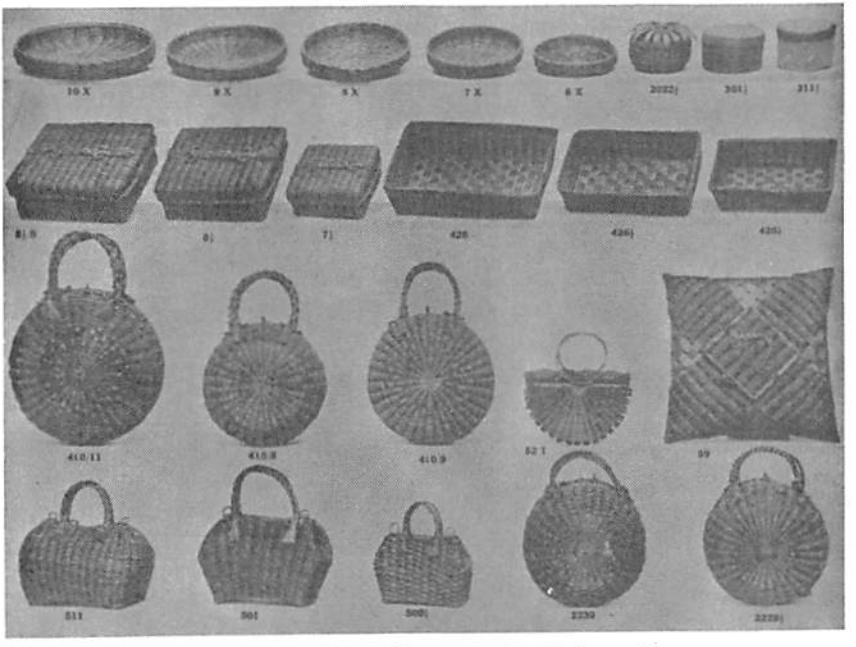

Quelques pièces de vannerie abénaquise

La petite histoire de la fabrication de paniers par les Abénaquis serait incomplète si je ne rappelais pas quelques noms de marchands de la région qui aidèrent les artisans abénaquis à vendre le fruit de leur travail, au temps où nos ancêtres n'avaient guère d'autre moyens de subsistance.

Il y eut Elphège Laperrière et son associé Théodore Fortin dont le magasin était à l'endroit où se trouve actuellement le parc, près du pont des voitures. Vers 1911, Philémon Charland, père de Mgr Charland; G. Omer Shooner; A.C. Saba dont le magasin était à la place du garage Nadeau, Laperrière et Frères; Philéas Launière, indien malécite; les frères Adrien et Urbain Nolett. Plus tard, vers les années 1935, il y eut Aurore et Charles Nolett qui tenaient le magasin du Ministère des affaires indiennes situé sur les terrains où se trouvent aujourd'hui les bureaux du Conseil de Bande et ceux de la police amérindienne. Et depuis 1979, Odanak a son centre d'artisanat.

ESTHER NOLETT*

* Mme Esther Nolett est conservatrice du Musée des Abénaquis à Odanak.

# Les acadiens à Nicolet

On a souvent parlé de Nicolet "foyer des Acadiens"[1]. Aujourd'hui Nicolet est peu consciente de cet aspect de son histoire. C'est que plusieurs Acadiens s'étaient établis dans la partie de son territoire qui s'en est détachée en 1802 pour former Saint-Grégoire. Durant presqu'un demi-siècle pourtant, ces Acadiens appartenaient à la paroisse de Nicolet et sont passés dans l'histoire comme des Nicolétains. Beaucoup d'Acadiens, par contre, ont vécu dans le village de Nicolet et dans l'ancienne seigneurie qui comprenait Sainte-Monique. Les descendants de ces Acadiens y sont encore nombreux, Les Champagne par exemple. Nous tâcherons ici de retracer ces Acadiens depuis le début, c'est-à-dire au lendemain du Grand Dérangement en 1755.

## Topographie

Mais il importe auparavant de bien connaître les limites topographique de Nicolet dans les débuts et les endroits où les gens s'établissaient. Nous reproduisons à cette fin une carte de Joseph Bouchette et une carte de Benjamin Sulte.

On voit, dans la carte de Bouchette, la distribution des aires de peuplement à Nicolet vers 1800. Comme partout ailleurs, ces aires de peuplement longent les cours d'eau, pour toute sorte de raisons pratiques évidentes. À Nicolet ces cours d'eau sont: le fleuve Saint-Laurent et la rivière Nicolet.

La carte de Joseph Bouchette indique clairement aussi les limites des seigneuries: celle de Nicolet avec son augmentation, celle de la Baie-Saint-Antoine (ou Baie-du-Febvre); et de l'autre côté, les seigneuries de Rocquetaillade et de Godefroy. La carte de Benjamain Sulte, par ailleurs, indique la localisation des villages, en particulier Sainte-Monique, Sainte-Perpétue et Saint-Léonard.

Il sera question, dans le texte suivant, de l'Ile-à-la-Fourche, partie importante de la seigneurie de Nicolet. Benjamin Sulte montre, sur sa carte, comment les deux bras de la rivière Nicolet arrivent presque à former une île en contournant une grande étendue de terre: c'est l'Ile-à-la-Fourche. Des Acadiens se sont établis dans la pointe de cette "île". Quelques Acadiens se sont établis aussi au Bois-des-Acadiens dont une autre carte indique la localisation dans Nicolet, du côté de Saint-Grégoire.

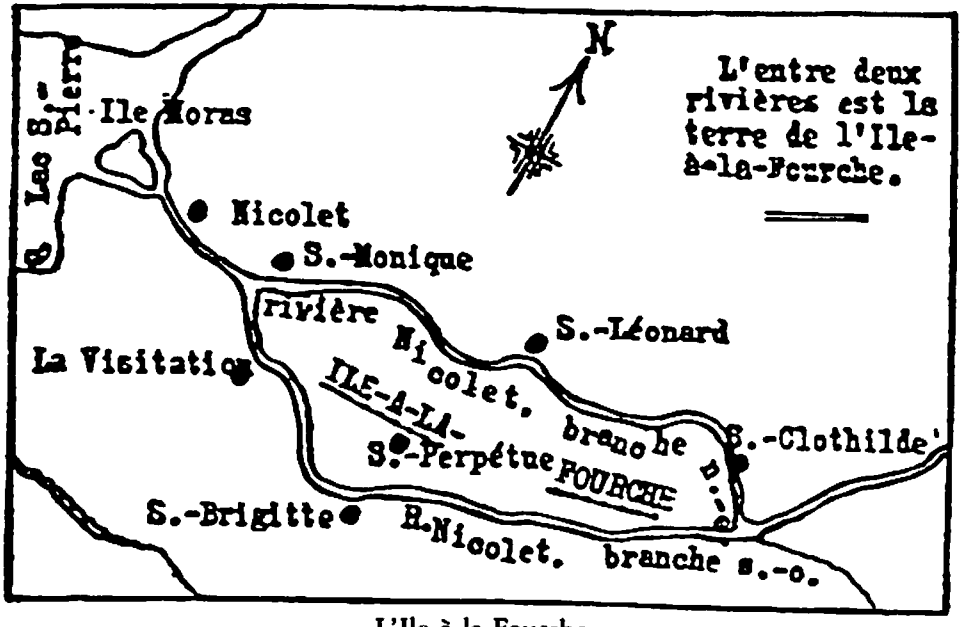


L'Ile-à-la-Fourche

Cette carte est tirée de Benjamin Sulte:

**Mélanges Historiques**, no 10, p. 99.

Précisons enfin que Sainte-Monique faisait partie de la seigneurie de Nicolet. Sa population, comprenant plusieurs Acadiens, s'est détachée de la paroisse de Nicolet en 1842. Les Acadiens de Sainte-Monique étaient donc Nicolétains, au même titre que ceux de Saint-Grégoire. Sainte-Monique a elle-même donné naissance à d'autres paroisses où se trouvent encore des Acadiens: Sainte-Perpétue et Saint-Léonard.

## Concessions aux acadiens dans la seigneurie

Le chanoine Bellemare, l'historien de la seigneurie de Nicolet, nous dit que la population de celle-ci a considérablement augmenté avec l'arrivée des Acadiens qui se sont établis, écrit-il, dans un endroit appelé Bois-des-Acadiens[2]. Nous trouvons en effet des Acadiens dans le Bois-des-Acadiens de la seigneurie de Nicolet, mais il ne semble pas que ce soit dans cette partie de la seigneurie que les Acadiens se soient établis au début. Ce serait plutôt à la tête de l'Ile-à-la-Fourche, le long de la rivière Nicolet. Les contrats de concession de terres aux Acadiens, que j'ai relevés, indiquent cet endroit. Ces contrats sont faits à partir de 1764 et révèlent que les Acadiens occupaient déjà ces terres depuis quelques années. Si on ne trouve pas de contrat pour les Acadiens avant 1764, c'est qu'avant la passation du Traité de Paris (1763), il n'était pas possible de les accueillir officiellement au pays, selon les termes de la Capitulation de Montréal. C'est aussi en 1764 que le moulin à grain a été construit dans la seigneurie de Nicolet, accomplissant enfin une des obligations du seigneur. Auparavant les censitaires devaient porter leur grain au moulin de Trois-Rivières, ce qui entraînait de grands frais.

Le seigneur de Nicolet, Claude Poulin Cressé, avait chargé son fils Louis-Pierre, seigneur de Courval, de construire le moulin banal pour les Nicolétains. Le moulin fut construit en 1764, sur la branche sud-ouest de la rivière Nicolet, à la hauteur de l'Ile-à-la-Fourche où les Acadiens étaient établis. Malheureusement Louis-Pierre, qui était héritier présomptif de la seigneurie de Nicolet, décéda en 1764. Son épouse Louise Lambert-Dumont, vint demeurer au manoir avec son fils Pierre-Michel, futur seigneur de Nicolet. La famille continua la construction du moulin banal de l'Ile-à-la-Fourche, le seul alors dans la seigneurie de Nicolet. Ce moulin des Acadiens devint un centre industriel important, malgré une interruption de quelques années, à l'époque de l'invasion américaine (1775). Le moulin, construit sur la rive gauche de la rivière Nicolet, à trois milles en amont du village, non seulement produisait la farine, mais il faisait aussi le sciage du bois, la fabrication des bardeaux et le pressage des étoffes. L'activité considérable de ce moulin, qui coïncidait avec l'arrivée des Acadiens, démontre que ceux-ci étaient alors nombreux dans cette partie de la seigneurie de Nicolet. Ils ont été à l'origine d'un nouveau développement territorial et industriel. Bellemare nous dit que le progrès rapide de Nicolet, à cette époque, est dû en partie à la venue des Acadiens[3].

Claude Poulin Cressé était le seigneur de Nicolet à l'arrivée des Acadiens. Il résidait à Trois-Rivières où il s'occupait de nombreuses affaires. Son manoir était au village de Nicolet, près de la rivière. Il y venait surtout l'été. Habituellement ce sont ses procureurs qui s'occupaient de ses censitaires. Ses exigences envers eux n'étaient pas considérées exagérées et les prix des terres variaient selon les endroits: les terres le long du fleuve étaient sablonneuses et moins propres à la culture que les terres en amont de la rivière. Claude Poulin Courval Cressé, fils du seigneur et héritier d'un tiers de la seigneurie, apparaît quelques fois dans les contrats avec les Acadiens. Voici un bref aperçu de ces contrats.

## Actes notariés

Dans le greffe du notaire Louis Pillard, on trouve une concession, le 2 janvier 1764, à Joseph Godet "près de la rivière Nicolet", d'une terre de 3 arpents par 30 au prix de 9 livres de rente par année et 1 sol de cens. La même année, une autre concession est faite à Antoine Rathier-Raymond (24 février); des échanges de terre sont consignés avec Joseph Ricard (11 janvier) et Marie Hébert (23 février) et finalement une vente à Joseph Pitre (26 juin). Au même greffe, nous trouvons une concession, le 31 mars 1767, d'une terre de 3 arpents par 25 à Amand Richard (voisin de Joseph Ricard) au bord de la rivière Nicolet. Encore en 1767, toujours devant Pillard, des concessions de terres sont faites à Joseph Benoist, le 1er avril, et à J.Bte Dupuis, le 2 avril[4].

Le notaire Paul Dielle, de son côté, rédige trois contrats de concession de terre pour des Acadiens, le 4 avril 1767, à Trois-Rivières. Ces Acadiens sont déjà occupants de leur terre depuis quatre ans à Nicolet et le contrat stipule qu'ils devront payer les arrérages. Ce sont: Charles Orion, Michel Pitre et Jean-Baptiste Orion. Ils ont chacun une terre de 4 arpents par 25 qui leur coûte 9 livres de rentes et 3 sols de cens par année. Leur terre est située dans l'Ile-à-la-Fourche, le long de la rivière Nicolet. Ils doivent se "partager la pointe entre eux", à cinq arpents de la rivière. Ils ont droit de chasse et ont l'obligation de défricher, d'entretenir les bâtiments de même que les chemins, et de fournir le bois, si nécessaire, pour l'église, le presbytère, le manoir, le moulin et les vaisseaux du roi "en bois de chêne". Les redevances devaient être payées chaque année, le onze novembre, à la Saint-Martin[5].

Une liste des concessions de terre dans la seigneurie de Nicolet depuis 1669 est conservée aux Archives du Séminaire de Nicolet. On y mentionne d'autres Acadiens qui ont reçu des terres ainsi que les noms du seigneur et du notaire concernés[6].

Les greffes des arpenteurs donnent également des informations sur les premiers Acadiens à Nicolet. On pourra consulter à ce sujet l'index des arpenteurs de l'époque (livre no 150) aux Archives Nationales du Québec à Trois-Rivières. On y trouve des références aux procès-verbaux d'arpentage pour le compte du seigneur de Nicolet.

**Sources diverses**

En plus de ces greffes, les recensements de l'époque et les registres paroissiaux nous fournissent des informations de première main sur l'établissement des Acadiens à Nicolet. Nous savons, par le recensement de 1765, que les Acadiens de Nicolet avaient des terres. Elles ont de 60 à 100 arpents carrés et sont ensemensées. Les Acadiens sont groupés ensemble et ont chacun quelques animaux sur leur terre. Le recensement de 1781 de la seigneurie de Nicolet, signé par le seigneur Cressé lui-même, donne une bonne idée de l'établissement des Acadiens dans Nicolet d'aujourd'hui, car il ne comprend pas les nombreux Acadiens du village Sainte-Marguerite qui sont dans une autre seigneurie, tout en faisant partie de la paroisse de Nicolet. Nous reviendrons plus loin sur ce recensement important.

Mgr Louis Richard mentionne les mêmes Acadiens dans son manuscrit célèbre[7], en donnant les références aux registres paroissiaux de Nicolet. Le chanoine Bellemare les cite également. Le chanoine Alphonse Allard reprend ces listes d'Acadiens et ajoute plusieurs références aux registres paroissiaux à partir de 1760[8]. Certains passages de ces registres indiquent que les Acadiens sont venus à Nicolet après la débâcle des plaines d'Abraham en 1759. Ils venaient de Port-Royal, de Beaubassin et de l'Ile Saint-Jean (Ile-du-Prince-Edouard).

Les registres paroissiaux de Nicolet sont des sources de renseignements sur les Acadiens qui complètent les recensements. On y voit le nom des femmes et des enfants et quelques bribes d'histoire. Mgr Louis Richard et le chanoine Allard ont particulièrement utilisé ces sources. Il faut les parcourir si l'on veut avoir une idée exacte de l'arrivée des Acadiens à Nicolet. Les dates des mariages, des baptêmes et des sépultures indiquent que les Acadiens sont arrivés relativement tôt à Nicolet. Par exemple, Marie Gaudet et Amant Michaud qui font baptiser en 1763; les deux soeurs Lemire (filles de Pierre et de M.-Anne Thibodeau, "père et mère acadiens") qui épousent, l'une André Terrien en 1761 et l'autre Joseph Coltret en 1765; Judith Gaudet, fille de Joseph et de M.-Jos. Comeau, baptisée le 10 février 1762 et "née d'hier"; Marguerite Gaudet, fille de Jean-Baptiste et de Geneviève Buteau, qui épouse, en 1763, à Nicolet Louis Raymond Rathier (l'acte mentionne:

"Autrefois de l'accadie, à présent de cette paroisse"); Cécile Boudraut, veuve de Jean-Baptiste Pitre, et leurs enfants: M.-Agathe, mariée à Jean-Baptiste Desfossés le 25 septembre 1760 à Nicolet, Marie-Louise, mariée à Gabriel Cotret en 1760 et Joseph qui épousa M.-Anne Lupien à Nicolet. Voici un extrait de l'acte de sépulture de cette Cécile Boudraut, à Nicolet: "Le quatorze janvier mil huit cent onze, par moi, prêtre curé soussigné a été inhumé dans le cimétière le corps de Cécile Boudraut, veuve de Jean-Baptiste Lepitre, et en secondes noces de Pierre Pelerin, native de l'Acadie et établie en cette paroisse depuis la prise de Québec". On voit par ces différents documents paroissiaux que les Acadiens étaient déjà bien établis à Nicolet vers 1760.

On sait par ailleurs que les Acadiens, figurant dans les registres de la paroisse de Nicolet avant 1764, habitaient dans la seigneurie de Nicolet, car les Acadiens de Rocquetaillade et de Godefroy (village Sainte-Marguerite devenu Saint-Grégoire) ne sont arrivés qu'après cette date. Avant 1764, les Acadiens étaient soit dans la seigneurie de Nicolet, soit au lac St-Paul (fief Bruyères) où ils étaient desservis par Bécancour. Le village Godegroy (ou Sainte-Marguerite) ne s'est formé qu'à partir de 1764.[9].

Huit volumes viennent d'être publiés par le père Adrien Bergeron s.s.s. sur les Acadiens du Québec. Cette oeuvre magistrale comprend toutes les généalogies des familles acadiennes établies au Québec. On y recourra avec profit pour connaître l'histoire des familles acadiennes de Nicolet. Pour les Boudreau, le volume 2, p. 33. Les Champagne, volume 2, p. 200. Les Gaudet, volume 3, p. 268, Les Pitre, volume 5, p. 161...[10]

## Recensements au 18e siècle

Le recensement de 1762 pour Nicolet (346 personnes) signale quelques noms d'Acadiens: Champagne (sans prénom), Benoist (sans prénom) et quelques familles de Raymond[11]. Les Acadiens apparaissent pour la première fois en nombre dans le recensement de 1765 (510 personnes). Voici les noms des chefs de famille: ... Champagne, Jn-Bte Champagne, Jos. Pitre (Lepitre), Michel Lepitre, Frs Boudreau, Ozias Boudreau, Armand Richard, Chrs Orion, Jn-Bte Orion, Nicolas Bourgeois. Ce groupe formait une population de 33 Acadiens (11 hommes, 10 femmes et 12 enfants)[12]. A ce moment-là, selon Allard, la proportion des Acadiens sur la population totale était de 6.5%[13]. Ces familles acadiennes tenaient maison et avaient une terre avec des animaux. Elles étaient déjà donc bien établies à Nicolet. Plusieurs sont liées à Charles Orion (Orillon), comme

l'écrit Mgr Richard: "En effet, ce sont les familles de se gendres qui apparaissent d'abord à Nicolet. (...) Quatre familles, Orion, Pitre, Boudreau et Gaudet, alliées entre elles et surtout à la famille de Charles Orillon, tel est le noyau des premiers Acadiens de Nicolet. Mais ces familles portent la marque bien caractéristique des réfugiés de Beauséjour en 1752 et, elles aussi, laissèrent quelques-uns de leurs membres dans le cimetière de Québec, durant le triste hiver de 1757-58. Evidemment ce groupe, sauf Pierre Orillon arrivé plus tard, est venu au Canada par le même chemin et à la même époque que ceux de Bécancourt[14]". Se rattachent à ces premières familles, les familles acadiennes de Nicolet qui leur sont alliées par les mariages: Doucet, Comeau, Poirier, Brun, Dugas, Pellerin, Belliveau, Bourg (Bourque), Gaudreault, Bastarache, Thibodeau[15]. Les noms des premiers Acadiens cités par Mgr Louis Richard sont les mêmes que ceux que nous avons retracés dans les greffes des notaires et des arpenteurs.

Quant aux familles acadiennes qui arrivèrent après 1766 (c'est-à-dire après l'autorisation de Murray), Allard mentionne les patronymes suivants: Belliveau, Bergeron, Bourque, Bourgeois, Comeau, Doucet, Forest, Gaudet, Gaudraut, Hébert, Landry, Leblanc, Lepitre, Poirier, Richard, Thibodeau. Trahan.[16].

Enfin le recensement spécial que le seigneur Claude Poulin Cressé a fait de sa seigneurie de Nicolet en 1781 donne les noms d'Acadiens suivants: François Pitre, Charles Orion (Champagne), Jean-Baptiste Orion, Jean-Baptiste Orion fils, C. Bourgeois, Joseph Pitre, Michel Pitre et (son fils?) Michel Pitre. Tous ces Acadiens ont plusieurs arpents chacun. Le prix des rentes et du cens varie selon le cas. Un lot de 4 arpents par 25 coûte 9 livres et 2 sols. Les Acadiens figurant dans ce recensement ont une maison et une grange. Ceux qui n'y figurent pas étaient locataires ou employés, ce qui fait que les Acadiens, habitant dans la seigneurie de Nicolet en 1781, étaient beaucoup plus nombreux que ce recensement ne le laisse paraître. De plus, comme on l'a vue déjà, ce recensement ne comprend pas les Acadiens du village Sainte-Marguerite, car ils ne font pas partie de la seigneurie de Nicolet, tout en faisant partie de la paroisse[17].

## Terrier de Nicolet

Un terrier de la seigneurie de Nicolet, aux archives du Séminaire de Nicolet, donne un tableau intéressant des Acadiens au début de 19e siècle. Ce terrier, daté de 1806, a été fait par le notaire Badeaux pour le compte du seigneur Cressé. On y

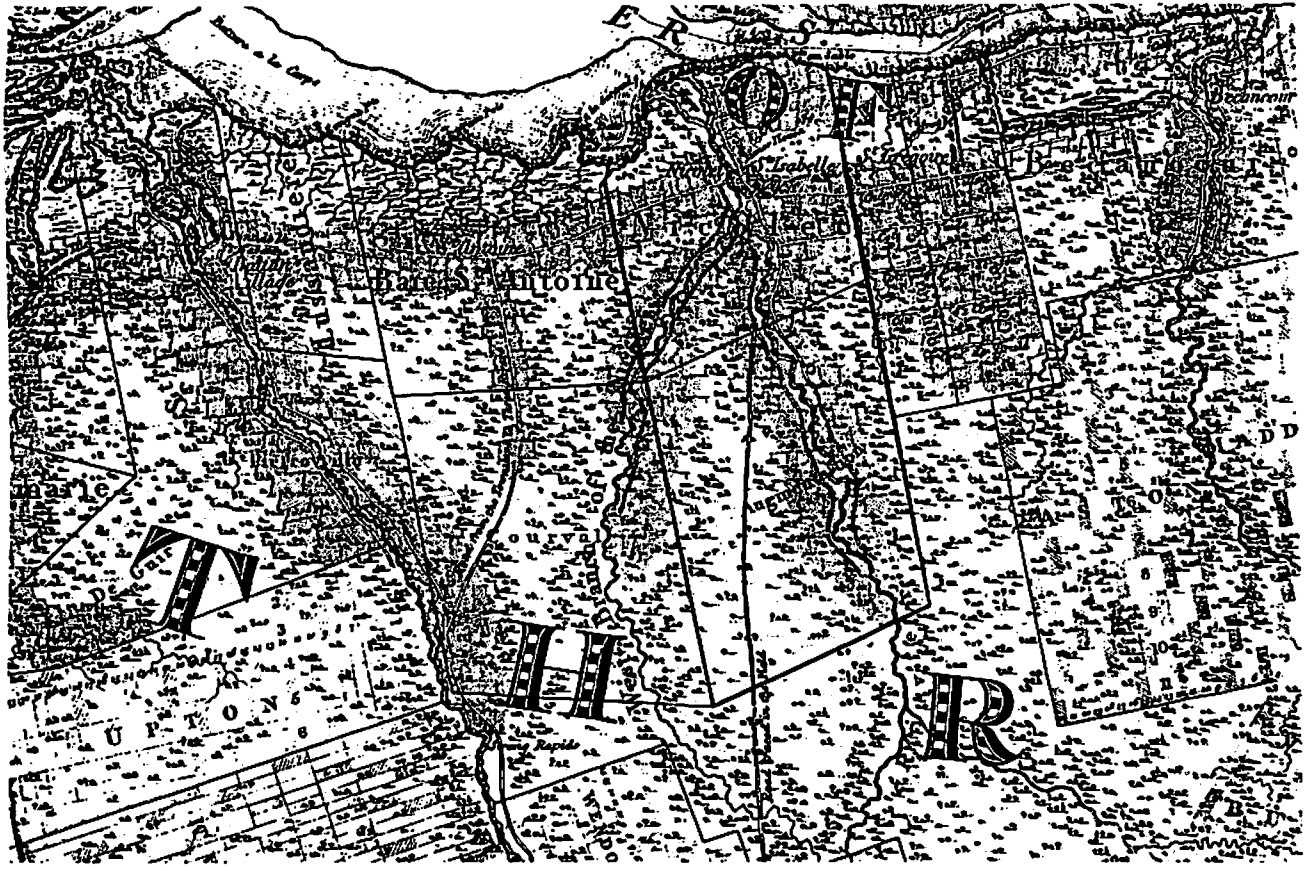


Carte tirée de Carte Topographique de la province du Bas-Canada par Joseph Bouchette, Londres 1815. Rééditée par Editions Elysée, Montréal, 1980.

trouve des concessions de terre qui remontent à 1748 et qui vont au delà de 1830. C'est donc un terrier tenu à jour durant près d'un siècle[18]. Il est divisé selon les différents secteurs de la seigneurie de Nicolet:

Pointe aux Sables
Nord-Est (de la rivière Nicolet)
Saint-Michel
Bois-des-Acadiens
Nord-Est du Grand Saint-Esprit
Sud-Ouest du Grand Saint-Esprit
Petit Saint-Esprit
Sud-Ouest (de la rivière Nicolet)
Ile-à-la-Fourche.

Les Acadiens figurent surtout dans les secteurs suivants: Nord-Est (de la rivière Nicolet), Ile-à-la-Fourche, Bois-des-Acadiens, Nord-Est du Grand Saint-Esprit et Sud-Ouest du Grand Saint-Esprit. C'est au Nord-Est et à l'Ile-à-la-Fourche où les Acadiens sont les plus nombreux. Voici les noms de ces Acadiens.

NORD-EST: François Pitre, Osias Boudreau, Pierre Orion Champagne, Nicolas Bourgeois, Jean-Baptiste Bourgeois, Joseph Bourgeois, Joseph Boudreau, Charles Orion Champagne, Charles Champagne, Joseph Gaudet, Joseph Orion Champagne, Jean-Baptiste Champagne, Pierre Gaudet, Firmin O. Champagne, Alexandre Bourque, Charles Orion Champagne.

ILE-A-LA FOURCHE, "concessions commençant à la pointe d'en bas en montant": Lepitre, Firmin Orion Champagne (concession acquise en même temps que celle du Nord-Est, en 1787), Charles Orion Champagne (acquise du précédent en 1793; celle du Nord-Est avait été acquise de son père beaucoup plus tard), Jean-Baptiste Orion Champagne (acquise de Charles Orion, le 4 avril 1767, devant Dielle), Pitre, Leblanc, David Orion Champagne, Joseph Gaudet (acquise devant Badeaux, 13 oct. 1797), Joseph Gaudet (il s'agit ici d'un échange avec Amand Richard en 1801; la concession du Nord-Est datait de 1802), Louis Jean-Baptiste Champagne (1800), Alexandre Leblanc.

NORD-EST DU GRAND SAINT-ESPRIT. Ce développement de la seigneurie de Nicolet est relativement plus récent. Il part du Bois-des-Acadiens et se prolonge dans Sainte-Monique: Osias Boudreau (1797), Pierre Osias Boudreau (1800) (acquise de Joseph Boudreau, 1797), Louis Boudreau (1797), Joseph Pitre (1797), Antoine Lepitre (1804), Pierre Pitre.

SUD-OUEST DU GRAND SAINT-ESPRIT: Louis Richard (1799), Joseph Bourque (1797), Pierre Bourque (1805), François Bourque (1801), Firmin Cyr (1800).

BOIS-DES-ACADIENS: Alexis Cormier, Regis Pare (échange avec Pierre Richard en 1806), Honoré Hébert (titre nouvel 1833), Etienne Hébert (1803), Joseph Hébert. Le terrier ne donne pas tous les noms des Acadiens, car on trouve, dans la liste d'évaluation des propriétés, en 1846, une dizaine de noms d'Acadiens dans le secteur du Bois-des-Acadiens.

Dans les autres secteurs de la seigneurie, les Acadiens ne sont pas mentionnés. De toute façon la mobilité des habitants semble assez grande. Dans ses jeunes années, le censitaire accepte une terre en friche et difficile. Plus tard, il est en mesure d'investir dans une terre qui exige moins d'énergie, tout en étant rentable, et il déménage.

Ce terrier confirme que les Acadiens se sont établis d'abord le long de la rivière Nicolet, en amont du village et dans l'Ile-à-la-Fourche. Les contrats de concession sont même indiqués en plusieurs endroits, comme par exemple les contrats du greffe Dielle en 1767 (pp. 371-388)-- déjà indiqués.

Il faut mentionner aussi, aux archives du Séminaire de Nicolet, une grande carte de la seigneurie datée de 1832 et tenue à jour par les arpenteurs J.B. Legendre et John Perkins. Les différents moulins, érigés au cours d'un siècle sur les bords de la rivière Nicolet, sont clairement indiqués. Egalement le groupe des anglophones qui se partagent les terres le long de la branche sud de la rivière Nicolet aux confins est de la seigneurie. Cette carte importante prend la forme d'un terrier puisque les occupants des lots sont partout indiqués. Elle confirme encore que les Acadiens s'étaient établis d'abord le long de la rivière Nicolet, à la hauteur de l'Ile-à-la-Fourche, où fut construit le moulin en 1764. Plusieurs se sont établis par la suite au Grand Saint-Esprit, à l'est du Bois-des-Acadiens, en ligne avec le moulin.

**Bois-des-Acadiens**

On connaît encore à Nicolet le secteur du Bois-des-Acadiens. Différents plans de la municipalité de Nicolet, indiquent ce secteur qui va vers Saint-Grégoire. Le Bois-des-Acadiens est traversé par la rue centrale de Nicolet (auparavant rue des Quarante, puis Brassard, et maintenant boulevard Louis-Fréchette).

En 1833, on améliora la route du Bois-des-Acadiens. Le procureur du Séminaire de Nicolet et les inspecteurs de chemin envoyèrent un arpenteur pour faire des relevés à cette fin. Dans le

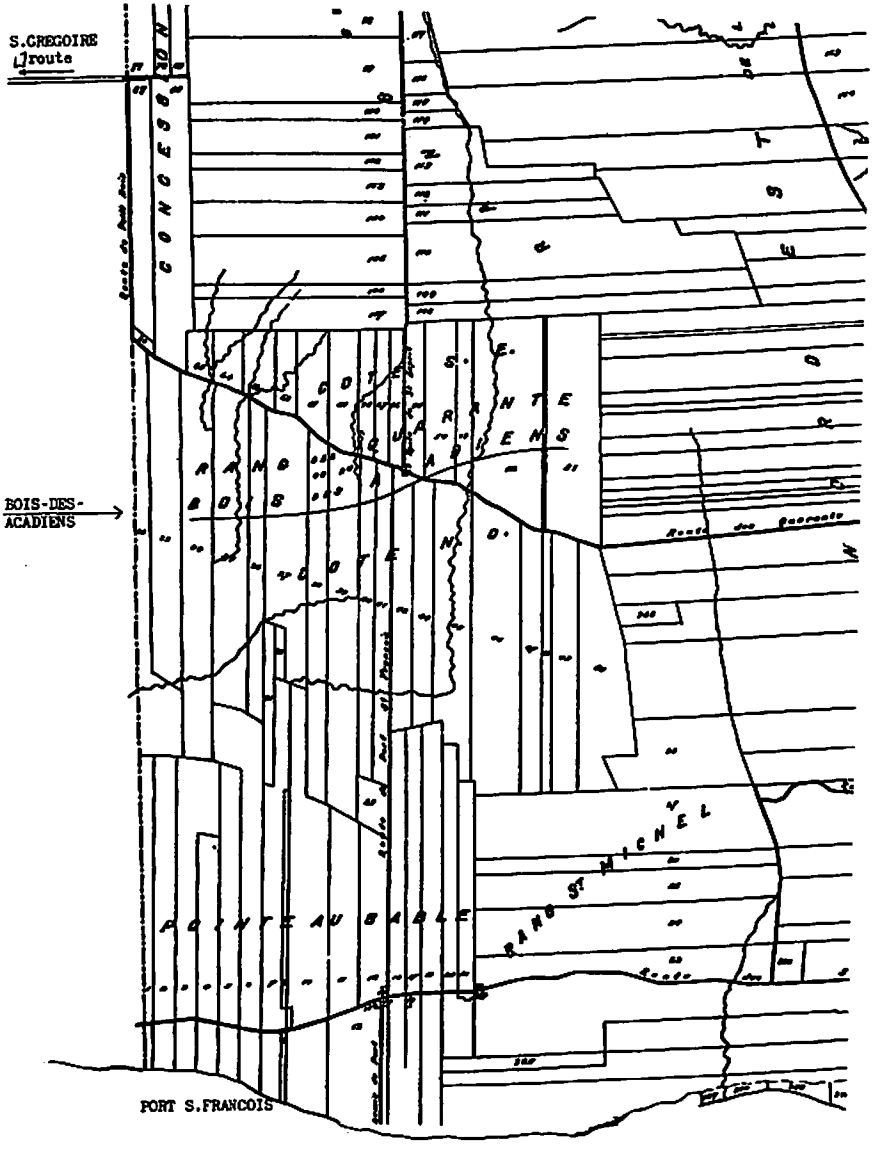


Un quartier de Nicolet à la limite de Saint-Grégoire: LE BOIS-DES-ACADIENS.
(Plan officiel de la paroisse de St.-Jean-Baptiste de Nicolet, G.A. Bourgeois, 1871. Archives du Séminaire de Nicolet, Nicolet, Cartographie.)

Bois-des-Acadiens, la route mesurait 26 pieds de large. Elle augmentait à 36 pieds, près du séminaire, en face de la maison du major Jean-Baptiste Hébert, mentionnée comme point de repère dans le procès-verbal de l'arpenteur J.L. Legendre. La maison de pierre, qui existe encore à l'autre extrémité du même chemin, mais au début de Saint-Grégoire, est indiquée aussi dans ce procès-verbal: c'est la maison, maintenant connue sous le nom de, "maison J. Nadeau"[19].

Le Bois-des-Acadiens commence donc au Séminaire de Nicolet (à la fin du village d'autrefois et va jusqu'à Saint-Grégoire. La route qui le traverse est importante: c'est la grande route régionale "numéro 3" qui relie tous les villages et les villes de la rive sud.

Peu d'Acadiens demeuraient dans le Bois-des-Acadiens de la seigneurie de Nicolet, comparativement au grand nombre qui se trouvait du côté de Rocquetaillade, à Saint-Grégoire.

Firmin Létourneau, semble vouloir situer le Bois-des-Acadiens dans Saint-Grégoire même. Il écrit, (reprenant les paroles de Bellemare): "Parmi ces nouveaux habitants, les plus intéressants furent des Acadiens, qui, échappés à la déportation de 1755, virent se réfugier, on s'imagine au prix de quels sacrifices, dans une concession toute boisée de Saint-Grégoire-le-Grand, qui faisait alors partie de la seigneurie de Nicolet et qui a gardé le nom de Bois des Acadiens[20]". Notons cependant que Saint-Grégoire-le-Grand n'a jamais fait partie de la seigneurie de Nicolet. Bellemare écrit de son côté: "Ce deuxième contingent d'acadiens s'établit à Nicolet dans la concession alors toute boisée qui porte la dénomination de "Bois des acadiens" et à Saint-Grégoire au village Godfroi et au Lac Saint-Paul[21]".

Le Bois-des-Acadiens enjambait à la fois Nicolet et le village Sainte-Marguerite ou Godefroy (devenu Saint-Grégoire). Ce sont des Acadiens venus après la déportation qui se sont établis dans ce bois. Ceux qui ont fui avant la déportation se sont plutôt établis au Lac Saint-Paul, dans Bécancour. Bellemare, dont s'est inspiré Létourneau, écrivait: "Parmi ces nouveaux habitants (de Nicolet), les plus intéressants sont les acadiens, qui se sont d'abord établis sur le chemin de Saint-Grégoire, dans la concession alors toutes boisée, qui a pris et gardé le nom de "Bois des acadiens"[22]. Les Acadiens, faisaient partie du "Bois des Acadiens", étaient donc considérés comme intégrés à Nicolet. C'est le curé de cette paroisse qui les desservait. Le chanoine Allard écrit que Nicolet a donné naissance à Saint-Grégoire[23].

A-t-on employé l'expression Bois-des-Acadiens à cause de la proximité de cet endroit avec les Acadiens de Saint-Grégoire,

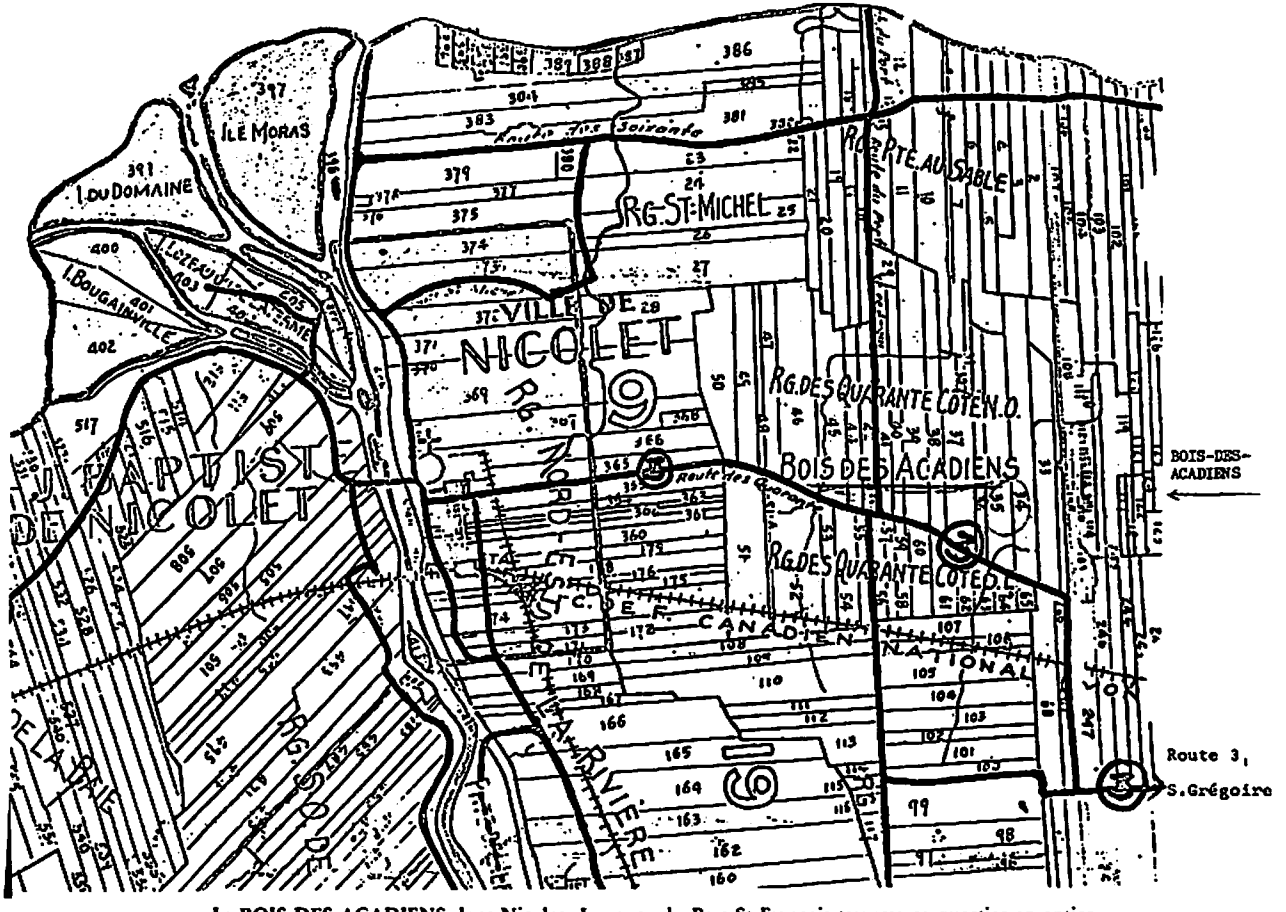


**Le BOIS-DES-ACADIENS dans Nicolet. La route du Port St-François traverse ce quartier en entier.**
(Carte du gouvernement provincial: Nicolet 1873. Archives des SS. de l'Assomption, Nicolet)

comme le laisserait entendre la phrase de Bellemare: "... les Acadiens qui se sont d'abord établis sur le chemin de Saint-Grégoire, dans la concession alors toute boisée, qui a pris le nom de "Bois des acadiens"?

Quoiqu'il en soit, l'indication, Bois-des-Acadiens, appartient bien à Nicolet. On ne la trouve pas employée à Saint-Grégoire. Les gens de Saint-Grégoire, qui étaient pratiquement tous des Acadiens, ne désignaient pas une partie de leur paroisse: Bois-des-Acadiens... Ce sont les Canadiens de Nicolet qui parlaient de Bois-des-Acadiens. Cette désignation, qui est demeurée à un secteur de la ville de Nicolet, est un vestige de la grande activité acadienne qui règnait alors sur le chemin de Saint-Grégoire arrivant à Nicolet. Les gens, qui y circulaient, avaient un curieux accent de vieux français mêlé à des mots anglais hérités de la déportation. Ils étaient bien différents des Nicolétains. Ils avaient leurs coutumes particulières et leur histoire, à la fois tragique et pittoresque.

Pierre de Sales Laterrière, qui passait par ce chemin en 1784, avec sa pharmacie ambulante, soulignait la présence remarquable des Acadiens. "Notre première couchée, écrit-il, se fit à Gentilly, les chevaux sous leur tente, et moi et le garçon dans notre maison mobile. L'étrange aspect d'une telle voiture, la fumée du poële, attiroient toute le monde aux chemins: pour ce qui est de cela nous n'avions pas grand'peine, mais les besoins des regardants ne répondaient pas à nos espérances... Le lendemain, nous nous rendîmes au village Sainte-Marguerite, peuplée d'Acadiens: là aussi force curieux et peu de besoin de marchandises et de médecines!... Si les choses ne vont pas mieux, me disais-je, je n'irai pas loin. Cependant, ce jour-là, nous gagnâmes la paroisse de la Baie-du-Febvre, où je restai quatre jours, devant chez le nommé Joseph Houle, à l'entrée de la route[24]".

Si Laterrière décide de s'installer à la Baie-du-Febvre, c'est sans doute parce que la population y est plus nombreuse. En effet, on y comptait, à cette époque, 1411 habitants, tandis qu'il y en avait seulement 884 à Nicolet (recensement de 1790). Par contre la population acadienne, du côté de Bécancour, atteignait presque celle de Nicolet. On comprend alors l'impact social qu'a pu avoir, sur les Nicolétains, le voisinage soudain de la nouvelle population des Acadiens[25]. Le Bois-des-Acadiens était leur grande porte d'entrée à Nicolet.

PIERRE-MAURICE HÉBERT*

* Pierre-Maurice Hébert est archiviste des Capucins pour la Province de l'Est du Canada

# NOTES

1- Comme référence rapide, on peut voir la note 1 de Pierre-Maurice Hébert, "L'établissement des Acadiens au Québec", **Revue d'Ethnologie du Québec**, 10, vol. 5, no 2, Leméac, Montréal 1979, p. 17.

2- Jos.-Elz. Bellemare, **Histoire de Nicolet 1669-1924, La Seigneurie**, Arthabaska, 1924, pp 134, 143 et 144. Sur les Acadiens à Nicolet, voir pp. 133-162.

L'abbé Joseph-Elzéar Bellemare est né à Yamaska en 1849. Il a fait ses études à Nicolet où il a enseigné les sciences. Il a été curé à la Baie-du-Febvre (Baie-Saint-Antoine) et il a fait du ministère dans plusieurs paroisses du diocèse de Nicolet. Il était apparenté à Frs L. Desaulniers et à Benjamin Sulte, tous les deux historiens de la région, et il descendait comme eux du premier seigneur de la Baie-du-Febvre. M. Bellemare a écrit l'histoire de la seigneurie de Nicolet après avoir écrit l'histoire de la Baie-du-Febvre. Ces livres, depuis longtemps épuisés et introuvables, ont été bien reçus par la critique. Ils devraient être réédités car, enrichis d'un index et de notes de Benjamin Sulte, ils forment une somme importante de l'histoire de la région de Nicolet. Sur la genèse de l'Histoire de Nicolet par Bellemare, on pourra voir Pierre-Maurice Hébert, "En marge de l'Histoire de Nicolet" dans **Le Bien Public**, Trois-Rivières, 62e année, 23 et 30 mai 1975, p. 5.

3- "L'accroissement de la population est dû, en partie au développement naturel des anciennes familles établies à Nicolet dès l'origine, en partie à l'immigration de familles nouvelles venues des diverses régions de la colonie. Parmi ces nouveaux habitants, les plus intéressants sont les acadiens (sic), qui se sont d'abord établis sur le chemin de Saint-Grégoire, dans la concession alors toute boisée, qui a pris et gardé le nom de "Bois des acadiens" (sic). Op. cit. p. 134. Les citations sont reproduites telles quelles. Par la suite, nous n'indiquerons donc plus les variantes orthographiques en ajoutant "sic".

Pour tout ce qui regarde ce chapitre sur la concession des terres par les seigneurs de Nicolet et sur la construction du moulin servant aux Acadiens, voir: les actes de concession de cette période (à partir de 1755); le travail de Joseph Bouchette, **Description topographique de la province du Bas Canada**, Londres, 1815, édit. Elysée, Montréal, 1978, pp 342-246; les livres de J.Elz. Bellemare déjà mentionnés (voir note 2); le **Dictionnaire Biographique du Canada**, vol. 3, pp. 584-585, pour la biographie du seigneur Louis-Pierre Poulin de Courval Cressé. La biographie de Claude Poulin Cressé, seigneur de Nicolet de 1747 à 1785, ne figure malheureusement pas dans les volumes du dictionnaire parus jusqu'ici. Louis-Pierre Poulin de Courval Cressé était son fils.

Le moulin des Acadiens à l'Ile-à-la-Fourche était connu sous le nom de Moulin du Sud-Ouest ou Moulin du Soroist (Bellemare, Hist. de Nicolet, op. cit., pp. 122, 263, 283, 287). Après quelques années d'interruption, à partir de 1775, il fonctionna en grande jusqu'au début de ce siècle et fut au centre d'un développement industriel important. Un Acadien, Firmin Orion, avait cédé sa terre pour la construction de ce moulin en 1764 (Bellemare, op. cit., p. 127, note 3).

4- Archives Nationales du Québec à Trois-Rivières (par la suite: ANQTR), Greffe du notaire Louis Pillard 1736-1767. (L'Université du Québec à Trois-Rivières a publié en 1979 un index des actes de ce notaire). En plus des contrats concernants les terres, nous avons relevé d'autres contrats dans le même greffe de Louis Pillard qui nous informent sur les premiers Acadiens à Nicolet. Ce sont des conventions de mariage de Charles Orion (veuf de Anne Richard) avec Marie Doucet (veuve de J.Bte Gaudet) le 26 juin 1763 et de J.Bte Levacher-Lacerte avec Marie Doucet (veuve de Pierre Cormier), le 2 juillet 1764. Celle-ci est accompagnée de son frère, François Doucet. Le 4 janvier 1765, une autre convention de mariage est inscrite entre J. Bte Robert et Nathalie Orion.

5- ANQTR, greffe de Paul Dielle 1761-1778. Pour mieux comprendre le prix des arpents, voici l'équivalent de notre argent avec l'argent ancien: 1 sol = 20 sols).

Tous les Acadiens, arrivés à Nicolet durant les premières années après 1755, ne se trouvent pas nécessairement inscrits dans les greffes, les registres paroissiaux, les recensements, etc... Avant 1766, plusieurs restaient cachés depuis la prise de Québec, car ils étaient toujours considérés par les Anglais comme des rebelles. D'autres étaient indécis quant à l'endroit de leur établissement. Ils recherchaient toujours les membres de leur famille dispersés; c'est après s'être retrouvés qu'ils décideraient s'il s'établiraient dans l'une ou l'autre "cadie" du Québec ou s'ils retourneraient dans leur Acadie d'origine. Ils s'employaient ici et là, en attendant, sans prendre des terres. Les noms acadiens, que l'on trouve dans les contrats, recensements ou les registres, ne sont donc pas les seuls qui sont apparus dans Nicolet.

6- Archives du Séminaire de Nicolet (par la suite ASN), **List of Concessions within the seigniory of Nicolet as compiled from lists in possession of the prothonotary, Three Rivers, 1669-1786.**

M. Gilles Proulx, archiviste au Séminaire de Nicolet, m'a aidé à mener à bien le présent travail. J'avais d'abord rédigé un premier texte, peu complet. M. Proulx m'a alors poussé, par ses exigences, à faire d'autres recherches et à développer davantage le sujet. Je remercie donc ce fervent archiviste.

7- Louis Richard, ptre, ch. p.a., **Notes sur l'arrivée des Acadiens dans le district des Trois-Rivières après 1755.** Trois-Rivières, 1908. Manuscrit conservé aux Archives du Séminaire de Trois-Rivières. Voir en particulier le chapitre 2: "Les premiers Acadiens de Nicolet", pp. 43 à 48. Mgr Louis Richard était un Acadien, né à Saint-Grégoire de Nicolet en 1838. Ordonné prêtre à Nicolet où il fit ses études, il devint supérieur du séminaire de Trois-Rivières dont il a écrit l'histoire. Depuis sa mort en 1908, tous ceux qui ont écrit sur les Acadiens dans la région ont abondamment utilisé son travail, en particulier M.J. Elzéar Bellemare et M. Alphonse Allard. Le manuscrit de 320 pages de Mgr Richard mériterait d'être publié. Déjà quelques extraits ont été reproduits en appendice dans le livre d'Edouard Richard publié par Henri d'Arles en 1918: **Acadie, reconstitution d'un chapitre perdu de l'histoire d'Amérique.** M. Frs L. Desaulniers a apprécié le travail de Mgr Richard dans **Le Trifluvien**, 21 janv. 1908.

8- Alphonse Allard, "Les Acadiens à Nicolet, 1760-1960", vol. 67 (supplément) pp. 149-185, **Collection du chanoine Alphonse Allard 1920-1967**, Archives Nationales du Québec à Québec (ANQQ). Voir description dans

**L'état général des archives publiques et privées du Québec**, Ministère des Affaires Culturelles, Québec, 1968, p. 57.

Le chanoine Allard a été curé de Nicolet de 1954 à 1965 et ensuite de Saint-Grégoire où il est décédé en 1967. Il s'est intéressé vivement à la généalogie, au point de reprendre le manuscrit considérable de Mgr Moïse Proulx, lui-même né à Nicolet en 1835. Ce manuscrit est aux Archives du Séminaire de Nicolet. Mgr Proulx avait écrit l'histoire des familles de Nicolet, de 1716 à 1873. M. Allard l'a recommencée à partir de 1669 et l'a continuée jusqu'en 1960. Il écrit lui-même sur un papier glissé en tête du manuscrit de Mgr Proulx: "L'ouvrage en question du soussigné comprend 60 volumes de 400 pages (partie manuscrit et partie au dactylo)..." En fait, 78 volumes se trouvent aux Archives Nationales à Québec, après qu'Allard eut ajouté d'autres écrits et déposé le tout. Le volume 67 (Nicolet: supplément) comprend une étude sur "Les Acadiens de Nicolet" (pp. 149 à 185, quelques pages manquant). Dans cette étude Allard compile des relevés puisés dans les recensements officiels de 1762 et de 1765 et dans les registres de Nicolet. Il suit par ailleurs assez fidèlement le manuscrit de Louis Richard. Il raconte dans ses pages les conférences qu'il a données sur les Acadiens de Nicolet à Montréal et à Moncton lors d'un pèlerinage sous le patronage de Mgr Albertus Martin, évêque de Nicolet. Notons que Dominique Campagna a édité, en une dizaine de volumes, les généalogies du chanoine Allard. Une autre édition de ces généalogies a paru dernièrement à Sherbrooke.

9- Sur les Acadiens à Saint-Grégoire voir: Pierre-Maurice Hébert, **Saint-Grégoire, ville de Bécancour, comté et diocèse de Nicolet**, publication du 175e, Saint-Grégoire, 1977.

10- Adrien Bergeron, s.s.s. **Le grand arrangement des Acadiens au Québec**, 8 vol., éditions Elysée, Montréal, 1981.

11- "Recensement des habitants du gouvernement des Trois-Rivières, mars 1762, Nicolet, dans **Report of the Public Archives**, Ottawa, 1918, pp. 182-183. Ce recensement est reproduit en partie dans Bellemare, op. cit., pp. 157-159. Sur les noms acadiens n'apparaissant pas dans ce recensement, voir la note 5.

12- "Recensement des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières pour 1765, Nicolet," dans **Rapport de l'Archiviste de la Prov. de Québec, 1936-1937**, pp. 98-101 et 120.

13- Alph. Allard, op. cit., p. 157.

14- Mgr Ls Richard, op. cit., pp. 46 et 48.

15- Ibid., pp. 43-48.

16- Alph. Allard, op. cit., p. 170.

17- "Aveu et dénombrement du fief et seigneurie de Nicolet", Trois-Rivières, 9 janvier, 1781. (Signé) Cressé. Reproduit dans J.E. Bellemare, op. cit., pp. 160-162.

18- Papier Terrier 1806, "Seigniory of Nicolet (...) made by Badeaux N.P. for Michel Cressé in 1806". Livre de 400 pages avec index. Archives du Séminaire de Nicolet.

19- Voir la publication suivante: Notre Patrimoine: Le Patrimoine régional 04. **Inventaire descriptif et visuel aux fins d'élaboration de circuits patronaux**, par René Charest 1980, (Conseil régional: Mauricie, Bois-Francs, Drummondville), p. 331. Jean Nadeau demeure encore avec Omer Proulx, propriétaire de la maison, qui l'avait acquise de son père, Ulric Proulx. C'est Ignace Rouillard dit Lecomte qui aurait fait construire la maison, probablement par le major Jean-Baptiste Hébert (à l'époque de la construction du séminaire de Nicolet). Ensuite, la maison est passée de Evariste Lecomte à Ulric Proulx. Cette maison est située dans Saint-Grégoire, au 22,000 boulevard des Acadiens, mais sur la limite de Nicolet. Elle est du style "manoir monumental" et solidement construite sur le "stuff" (sable durci). Les joints entre les pierres n'ont jamais eu besoin d'être tirés depuis la construction. Le procès-verbal de l'arpenteur J.L. Legendre est aux archives du Séminaire de Nicolet. Il est daté du 28 octobre 1833 ("District des 3 Rivières").

20- Firmin Létourneau, **Le comté de Nicolet**, Fides 1946, p. 47.

21- J. E. Bellemare, **Hist. de Nicolet**, op. cit., pp. 143-144.

22- Ibid. p. 134.

23- A. Allard, op. cit., p. 173.

24- Pierre de Sales Laterrière, **Mémoires**, Québec, 1873. Réédité par Leméac, Montréal, 1980, pp. 143-144.

25- Sur les populations relatives de ces localités voir P.M. Hébert, **Saint-Grégoire**, op. cit. pp. 3, 7 et note 61. Sur le Bois-des-Acadiens, voir la note 104, au même endroit. Dans les recensements de cette époque, une partie de la population du futur Saint-Grégoire était comprise dans le chiffre figurant pour Bécancour: c'était la population des Acadiens du Lac Saint-Paul.

**Corrigenda et addenda du Vol. 3**

P. 19, note 62, par. 2, L.4: En reconnaissance du don de milliers de reliques au Séminaire de Québec, le Conseil du Séminaire vota à Mgr Marquis une rente viagère annuelle de $200.00 en date du 10 septembre 1894.

H. Provost. Le Séminaire de Québec, tome I, Revue de l'Université Laval, Québec, 1964, p. 383.

P. 56, L.7: ... ont huit enfants: Louis (17 octobre 1793), Joseph (18 janvier 1795), Basile (1 décembre 1797), Thérèse (11 août 1798), Antoine (23 mai 1800), Marguerite (13 mars 1802), Judith (6 avril 1804) et Monique (23 août 1808)[11].

Note 11: Jonathan Lemire ptre, "Généalogie des familles Beaulac". La maison... (Mgr Moïse Proulx ne mentionnait que les enfants baptisés à Nicolet alors que les quatre autres enfants on été baptisés à La Baie-du-Febvre).

Note 13: Ajouter le nom de soeur Lucielle Lemire a.s.v.

P. 66: matière plastique au lieu de plastique.

P. 119, par. 5, L.1: Grâce aux démarches faites par la Corporation du Patrimoine de Nicolet, ce ministère...

P. 130, L.12: Ils auront 6 enfants: Thérèse, Monique, Luc, Rachel, Claire et Madeleine.

P. 137sq: L'artiste signe toujours Suzor Coté en omettant l'accent circonflexe sur le "o" de Coté.

Livres reçus:

LaRose, André. **Les registres paroissiaux au Québec avant 1800.** Archives nationales du Québec, 1980, 298 p., (Coll. Etudes et Recherches archivistiques, no 2).

Charbonneau, Hubert et LaRose, André. **Du manuscrit à l'ordinateur.** Archives nationales du Québec, 1980, 229 p., (Coll. Etudes et Recherches archivistiques, no 3).

## LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE NICOLET

fondée le 6 juin 1978, a pour but le regroupement des personnes intéressées à l'histoire régionale nicolétaine. Elle s'est donné comme principal moyen d'action la recherche et la publication de documents susceptibles d'évoquer et de faire revivre le passé pour mieux comprendre le présent.

On peut devenir membre de la Société en payant la cotisation de $5.00 par année.

**JANVIER 1982——DÉCEMBRE 1982 (4 numéros)**

| | | |
|---|---|---|
| **Abonnement** | **10.00** | |
| **Abonnement de soutien** | **15.00** | |
| **Institutions et Bibliothèques** | **12.00** | |
| **Le numéro** | **2.00** | **(par la poste: $2.35)** |
| **Le numéro spécial (décembre)** | **4.00** | **(par la poste: $4.60)** |

L'Imprimerie de la Rive Sud Ltée, 581 rue martin, Nicolet, P.Q.

# PROTOCOLE DE RÉDACTION

Nos collaborateurs sont priés de respecter le protocole suivant:

1° Inscrire sur la première page, en haut et à droite, son nom, fonction et adresse; au centre, le titre de l'article.

2° Présenter les manuscrits dactylographiés à double interligne avec marges d'un pouce et demi (trois cm) et 25 lignes par page.

3° Dactylographier les notes et références à double interligne, à la fin de l'article, et les numéroter de suite.

4° Souligner le titre des livres, revues et journaux, mais mettre entre guillemets (sans les souligner) les titres d'articles, de poèmes ou de chapitres de livres.

1. Jean Panneton, Ringuet, Montréal, Fides, 1970, pp. 55-59.

2. Denis Saint-Jacques, "Impossible réalisme", Etudes littéraires, III, 1, avril 1970, p. 13.

5° Tout ce qui est ajouté, modifié ou supprimé dans une citation doit être indiqué entre crochets.

"Les malades /étaient/ laissés sans soin/.../ L'épidémie se propagea rapidement."

6° L'appel de note suit immédiatement la citation, avant toute ponctuation.

"L'essentiel est invisible pour les yeux[3]."

Antigone, "fille de l'orgueil d'Oepide"[4], va mourir dans l'absurbe.

7° Le comité de rédaction se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout manuscrit reçu.

LE COMITÉ DE RÉDACTION

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 4662